



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Finistère

Quimper, le 13 novembre 2023

Le Recteur

à

DIVEL – Education artistique et culturelle

Affaire suivie par :

Sophie PONS

T 02 98 98 98 85

ce.divel294@ac-rennes.fr

1 boulevard du Finistère - CS 45033

29558 QUIMPER Cedex 9

Mesdames et Messieurs les chefs des établissements
publics et privés (Collèges - Lycées -
Lycées professionnels - L.P. maritime -
Lycées agricoles - Lycée naval - Ecole des mousses)

Mesdames et Messieurs les directeurs des I.M.E.

Mesdames et Messieurs les directeurs des C.F.A.

Monsieur le directeur de la Maison d'arrêt - BREST

Objet : Concours National de la Résistance et de la Déportation - Année scolaire 2023-2024

Références : J.O. du 28/06/2016 - Arrêté du 23/06/2016 ;

Règlement de la session 2023-2024 publié sur Eduscol

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les termes du règlement, cité en référence, qui fixe les modalités d'organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation.

Ce concours aura lieu, dans chaque établissement pour les devoirs individuels :

le vendredi 22 mars 2024.

Les chefs d'établissement inscrivent au préalable, par courriel **avant le mercredi 1^{er} février 2024**, les candidats auprès de la D.S.D.E.N. - DIVEL (ce.divel294@ac-rennes.fr).

Il est ouvert aux élèves selon les quatre catégories de participation suivantes :

► **1^{ère} catégorie : classes de tous les lycées (et assimilées)**

rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique (*durée : 3 h*)

► **2^{ème} catégorie : classes de tous les lycées (et assimilées)**

réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel

► **3^{ème} catégorie : classes de 3^{ème} (et assimilées)**

rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique (*durée : 2 h*)

► **4^{ème} catégorie : classes de 3^{ème} (et assimilées)**

réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel

Le thème retenu pour cette session 2023-2024 est : « **Résister à la Déportation en France et en Europe** ».

DEROULEMENT DES EPREUVES

• Pour les épreuves individuelles (1^{ère} et 3^{ème} catégories)

Les candidats composeront dans les conditions habituelles des examens (*en classe, sous surveillance, dans les temps indiqués*), ne devront disposer d'aucun document personnel et veilleront à utiliser une encre foncée (bleue ou noire).

Ces épreuves individuelles doivent être réalisées sur des supports **garantissant l'anonymat** des candidats lors de l'évaluation des copies au niveau académique et pouvant être numérisés par les services académiques.

Je vous demande impérativement d'utiliser des copies d'examen.

Mon service se chargera de l'anonymat des copies.

Les sujets académiques, pour chaque catégorie, seront diffusés par mes soins en temps utile aux établissements (*environ 3 semaines avant les épreuves*) et devront rester confidentiels jusqu'à la date de l'épreuve.

• Pour les travaux collectifs (2^{ème} et 4^{ème} catégories)

Pour les travaux collectifs, le jury national ne retiendra que des productions réalisées par **deux élèves au minimum**.

Les candidats peuvent proposer :

- **un ouvrage** (mémoire illustré ou non par des documents iconographiques, journal, bande dessinée, etc.) prenant la forme d'un dossier manuscrit, imprimé ou stocké sur un support numérique **impérativement accompagné d'un document de présentation** rédigé sur le même type de support ;
- **une présentation numérique interactive** (diaporama, livre numérique, site internet, webdoc, etc.), comprenant des textes, des images et/ou des vidéos, **impérativement accompagnée d'un document de présentation rédigé** (l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique) ;
- **un film ou un document sonore, impérativement accompagné d'un document de présentation rédigé** (l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique) ;
- **une production destinée à être exposée et éventuellement manipulée** (panneaux d'exposition, jeux de société, diorama, œuvre artistique, etc.), éventuellement complétée par des documents sur support numérique et **impérativement accompagnée d'un document de présentation rédigé** (manuscrit, imprimé ou sur support numérique).

Le seul support de données numériques accepté est la clé USB.

Les candidats doivent utiliser des formats de fichiers courants pouvant être lus sur la plupart des ordinateurs sans nécessiter l'installation de logiciels spécifiques.

La totalité des fichiers composant le projet ne doit pas occuper un espace de stockage supérieur à un gigaoctet.

Les candidats choisissant de réaliser un site internet doivent présenter au jury une version sur support numérique qui ne doit pas différer de la version en ligne.

Dans le cas où le travail collectif est exclusivement constitué d'une vidéo ou d'un document sonore, sa durée ne doit pas excéder 20 minutes (générique inclus).

Dans le cas où le travail collectif est illustré par des vidéos ou des documents sonores, la durée totale de l'ensemble des enregistrements ne doit pas excéder 10 minutes.

Pour des raisons techniques (*transport, fragilité, sécurité, etc.*), les travaux collectifs, une fois emballés pour l'expédition, doivent obligatoirement ne pas dépasser, chacun, le format maximal suivant :

- Chacune des dimensions du colis (longueur, largeur et hauteur) ne doit pas dépasser 50 cm,
- Le poids du colis ne doit pas dépasser 10 kg.

Toute réalisation (œuvre artistique, diorama, exposition ...) dont les dimensions ou le poids excéderaient l'une de ces limites doit être filmée ou photographiée. Seules ces vidéos ou ces photos, accompagnées d'un document de présentation, seront transmises au jury.

Les légendes et les sources de tous les documents figurant dans les productions des élèves doivent être explicitement mentionnées.

Les candidats doivent obtenir une autorisation écrite de chaque personne interviewée. Un modèle d'autorisation est téléchargeable sur le site Éduscol, à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cnrd>.

Les copies individuelles et les travaux collectifs sur lesquels **seront clairement indiqués** :

- le nom et les coordonnées de l'établissement,
- la catégorie de participation au concours,
- le nom, le prénom et la classe de chaque candidat

seront adressés à la D.S.D.E.N. - DIVEL pour le **samedi 26 mars 2024** au plus tard.

Il importe de souligner l'intérêt et l'importance de cette opération. Je souhaite que le plus grand nombre d'équipes pédagogiques puisse se mobiliser pour engager la réflexion avec les Associations Départementales de Résistance et de Déportés qui se tiennent à leur disposition pour les aider dans leurs recherches.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique
des services de l'Éducation Nationale


Guylène ESNAULT